

---

### Verdict d'Angoulême : le CNEF s'interroge

#### **Suite au dépôt de plainte d'une association militante LGBT, deux chrétiens protestants évangéliques de Charente viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel d'Angoulême (le 2 novembre 2015).**

En cause, la distribution d'un tract intitulé « Délivré de l'homosexualité » où un jeune homme raconte le changement radical qu'a opéré sa rencontre avec le Christ. Les chefs d'accusation retenus par le tribunal sont discrimination et insulte, en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle.

Les deux prévenus ont immédiatement fait appel de la décision.

Si celle-ci venait à être confirmée, elle marquerait un net recul en matière de liberté d'expression. En effet, rien dans le texte du tract en question ne s'apparente de près ou de loin à de la discrimination ou de l'injure. Le jeune homme y fait simplement état du trouble intérieur occasionné par le style de vie qu'il menait, puis de son changement radical suite à une expérience religieuse. À aucun moment, il ne met en cause les convictions ou choix de vie d'autres personnes.

Dans l'attente de l'arrêt de la cour d'Appel, le Conseil national des évangéliques de France s'interroge : le droit de critiquer ou de caricaturer une religion serait-il en train de devenir plus important que celui d'exprimer ses convictions et expériences religieuses dans notre pays ?

---

#### **« Le CNEF tient à faire savoir qu'il restera attentif aux suites de cette affaire »**

---

Il tient à rappeler que la liberté d'expression est un bien indivisible et protège toutes les opinions quelles qu'elles soient. On ne peut la réclamer pour soi sans l'accorder aux autres, sauf à la transformer en instrument de propagande pour une cause partisane.

Dans sa campagne « Libre de le dire » en faveur de la liberté d'expression, le CNEF défend par



conséquent le pluralisme des opinions et des expressions, qui est certainement une des clés du vivre ensemble dans la diversité actuelle de notre pays.

Tout en exprimant sa pleine solidarité avec les prévenus, le CNEF tient à faire savoir qu'il restera attentif aux suites de cette affaire ainsi qu'à toutes celles où la liberté d'expression pourrait être mise en cause.

---

***Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a été créé officiellement le 15 juin 2010. Organe représentatif, il rassemble plus de 70% des évangéliques et plus d'une centaine d'organisations para-ecclésiastiques. Il est membre de l'Alliance évangélique européenne et de l'Alliance évangélique mondiale.***

---

**[www.lecnef.org](http://www.lecnef.org)**

123 Avenue du Maine  
75014 PARIS  
01 43 21 12 78

**Contact**

Thierry LE GALL  
[t.legall@lecnef.org](mailto:t.legall@lecnef.org)  
06 43 56 79 16

